

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS (en milliers de Dinars)

	(Mt. en milliers de dinars)				
	du 01/07/08 au 30/09/08	du 01/07/07 au 30/09/07	au 30/09/08	au 30/09/07	au 31/12/07
1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	56 118	47 492	157 224	132 811	181 005
Intérêts et revenus assimilés	40 156	32 806	108 857	91 267	124 353
Commissions (en produits)	9 536	8 320	27 164	24 193	32 816
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	6 176	6 324	20 184	16 647	22 013
Revenus du portefeuille d'investissement	250	42	1 019	704	1 823
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	22 559	17 688	63 153	54 946	76 221
Intérêts encourus et charges assimilées	22 180	17 688	61 970	54 946	75 225
Commissions encourues	394	0	1 134	0	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-15	0	48	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	33 559	29 804	94 072	77 865	104 784
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	779	97	914	903	1 348
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	15 534	15 608	47 689	43 450	59 225
Frais de personnel	10 962	10 900	33 621	31 087	39 316
Charges générales d'exploitation	4 572	4 707	14 068	12 363	19 909
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			328 368	303 953	339 930
Portefeuille Titres Commercial			271 083	256 110	291 523
Portefeuille Titres d'Investissement			57 285	47 843	48 407
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			1 911 813	1 583 919	1 700 409
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 327 322	1 728 727	1 941 636
Dépôts à vue			618 977	549 630	554 397
Comptes d'épargne			726 969	632 182	673 949
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			114 808	117 460	115 465
10) CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE			90 480	102 253	91 021

* les chiffres sont retraités selon la dernière situation septembre 2008 tel que audité par les commissaires aux comptes

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2008 TRIMESTRE 3

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2008 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2008 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2008 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

L'activité d'ATTIJARI BANK au cours des neufs premiers mois 2008 a été marquée par une évolution du chiffre d'affaires de 24,4 Millions de dinars , soit 18,4 % et du produit net bancaire de 16,2 Millions de dinars représentant 20,8 % par rapport à la même période de l' année précédente.

Cette augmentation résulte de l'évolution de la marge sur intérêts + 10,6 Millions de dinars, des gains réalisés sur le portefeuille titres + 3,8 Millions de dinars et des commissions + 1,8 Millions de dinars.

Quant aux charges opératoires, elles ont augmenté de 9,7% .

Durant la même période, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 34.6% . Notamment les dépôts à vue + 12,6 % et l'épargne + 15 %.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 20,7 % par rapport à fin septembre 2007.